



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

L'INFOLETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

N°5 - Mai 2023

LE MESSAGE DE PRÉVENTION DU MOIS



Les prochaines Journées de la sécurité routière au travail se dérouleront du 22 au 26 mai 2023

Pourquoi participer ?

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent chaque année par près de 4 millions de journées de travail perdues. Une accidentalité qui touche au quotidien employeurs et salariés. Ces journées sont donc l'occasion de développer une culture partagée de sécurité routière.

Qui peut participer ?

Grandes entreprises, PME ou startup, administrations ou collectivités territoriales, tous les employeurs sont invités à participer à ces Journées de la sécurité routière au travail en organisant à leur convenance, le jour de leur choix, des animations de sensibilisation au risque routier.

Comment participer ?

Libre à chaque employeur d'imaginer le format de sa participation. L'essentiel est de participer... et de faire participer les salariés de façon ludique et interactive. Tests, quiz, ateliers pratiques, simulateurs, forum, révision du code, les idées ne manquent pas !

Des kits personnalisables de mobilisation et d'animation sont téléchargeables.

Plus d'informations : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/les-journees-de-la-securite-routiere-au-travail>

LE BAROMÈTRE DE L'ACCIDENTALITÉ – AVRIL 2023

Les chiffres du mois

Avril			
	2022	2023	Écart
Accidents corporels	70	78	11,00 %
Tués	1	6	500,00 %
Blessés	100	91	- 9%
dont Blessés hospitalisés	29	19	- 34%

Depuis le 1 ^{er} janvier			
	2022	2023	Écart
Accidents corporels	230	278	21 %
Tués	16*	14	-13 %
Blessés	291	343	18 %
dont Blessés hospitalisés	69	77	12 %

Le cumul sur l'année

* dont un tué dans un accident du mois de mars, décédé dans les 30 jours suivants l'accident.

LA CARTE DES ACCIDENTS MORTELS



LES TUÉS PAR ÂGE ET PAR SEXE

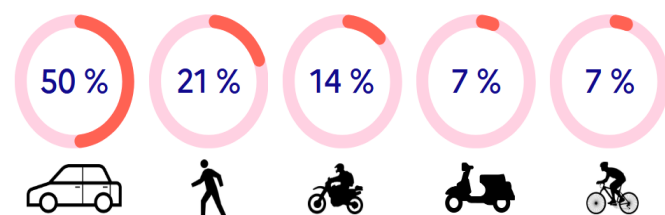


11 HOMMES

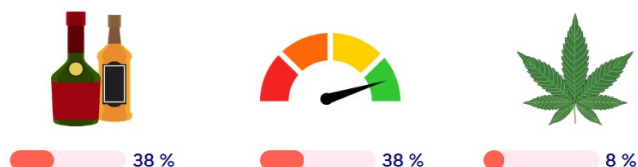
3 FEMMES

25-34 ANS
35-44 ANS
45-54 ANS (4)
55-64 ANS
65-74 ANS
75 ANS ET + (3)
0 - 14 ANS
25-34 ANS
45-54 ANS

LES TUÉS PAR MODE DE DÉPLACEMENT





LES PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENTS MORTELS



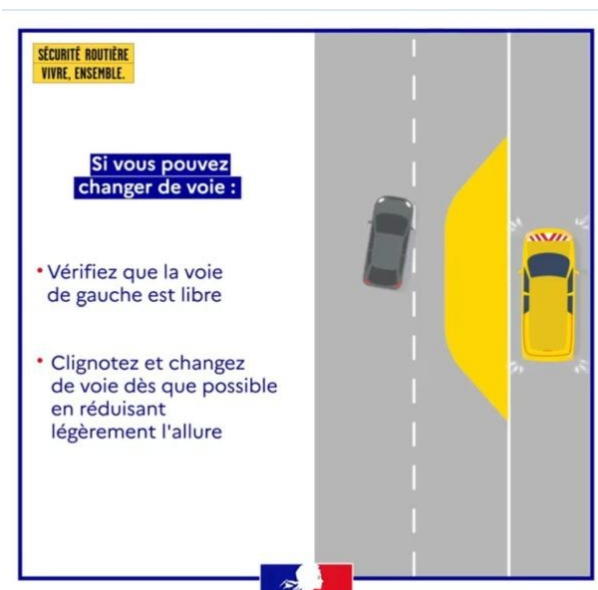
(Source.: Observatoire Départemental de Sécurité Routière de La Réunion)

RÉGLEMENTATION

 Inscrit dans le Code de la route depuis 2018, le corridor de sécurité consiste en une barrière virtuelle que tout conducteur doit respecter dès l'approche de personnels intervenant sur le bord d'une route, voie rapide ou autoroute.

 Concrètement, si un véhicule équipé des feux spéciaux, ou tout autre véhicule dont le conducteur fait usage de ses feux de détresse, est immobilisé ou circule à faible allure sur un accotement ou une bande d'arrêt d'urgence, alors tout conducteur circulant sur le bord droit de la chaussée doit, à son approche, réduire sa vitesse et changer de voie de circulation s'il peut le faire sans danger.

S'il ne peut pas changer de voie, le conducteur doit s'éloigner le plus possible du véhicule en restant dans sa voie.



ZOOM SUR



ASSociation **E**ntreprendre pour la sécurité **R**outière au travail

L'ASSER est une association pour la promotion de la prévention du risque routier en entreprise. En 2023, l'association réunit une quarantaine d'entreprises soutenues dans leurs actions par des partenaires privés et institutionnels. Une mobilisation et des échanges qui participent à sauver des vies.

L'ASSER s'engage

L'ASSER a répondu à l'appel national en signant le 8 novembre 2016, la convention de partenariat pour une route plus sûre, avec le Préfet et le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière Emmanuel BARBE.

L'appel engage les entreprises à tout mettre en œuvre pour que leurs collaborateurs ne prennent aucun risque au volant.

Partageant ensemble la même conviction à combattre l'insécurité routière, l'ASSER invite chacun de ses adhérents à s'inscrire sur

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>

En y adhérant, vous soutenez les 7 engagements forts à la sécurité routière.

INITIATIVES

Le 20 avril, une sensibilisation a eu lieu au profit de personnes accompagnées par le service pénitentiaire d'insertion et de probation



Après la présentation d'une vidéo "témoignage" de Bernard, accidenté de la route, et d'un bref bilan de l'accidentalité sur l'île, le public a pu assister au témoignage de Corinne Sapinet.

À l'âge de 20 ans, Corinne a été victime d'un grave accident de la route, à la suite duquel elle a subi 13 interventions chirurgicales qui lui ont laissées de graves séquelles au niveau des jambes, ainsi que

des souffrances physiques permanentes. Aujourd'hui, elle est toujours en soins pour se maintenir debout et continuer à marcher. Mais ces souffrances sont également devenues sa force et la sécurité routière le combat de sa vie.

Corinne est IDSR dans l'Ain et a créé son association.

Son témoignage est précieux, poignant, touche le public et, espérons-le, fais prendre conscience à quelques-uns qu'un petit écart de conduite peut avoir de lourdes conséquences !

Elle aborde avec lucidité les difficultés d'être une victime, d'être reconnue comme telle, et son combat au quotidien depuis 32 ans.

Corinne intervient sur tout le territoire français et en Outre-Mer.



securiteroutiere.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr